

## L'actu du jour

### Qu'est-ce qui a changé pour les femmes ?

**Aujourd'hui, en France, les femmes peuvent étudier, voter, se présenter aux élections, prendre des décisions au sein de la famille : tous ces droits ont été acquis au fil des ans grâce aux combats des féministes. À l'occasion de la Journée de la femme, nous te racontons comment leurs droits ont évolué en France.**

#### Pourquoi parle-t-on des femmes aujourd'hui ?

Parce que le 8 mars, c'est la **Journée internationale de la femme**. Cette journée a été créée en 1921, avec l'objectif de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes.

#### L'@ctu du jour :

Sais-tu qu'il existe une **Déclaration des droits de la femme** ? En 1791, deux ans après la Déclaration des droits de l'homme, **Olympe de Gouges**, une féministe, rédige la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne pour dénoncer les inégalités entre hommes et femmes. Depuis cette date, les droits des femmes ont beaucoup évolué.

#### Des femmes plus instruites

Ce n'est qu'en 1924 que les programmes pour les filles et les garçons sont devenus identiques. Et jusqu'en 1968, ils étudiaient dans des établissements différents. De plus, autrefois, beaucoup de filles n'allaient pas à l'école et ne faisaient pas d'études. On considérait que cela n'avait pas d'intérêt pour elles, puisqu'elles étaient destinées à rester à la maison. La première bachelière s'appelle **Julie-Victoire Daubié**. Elle a obtenu son bac le 17 août 1861 avec la mention « honorable ».

**Ce qu'il reste à faire** : dans certains pays, les filles ne vont pas à l'école et s'occupent de leur famille et de la maison. En France, le gouvernement vient de mettre en place un programme pour lutter contre le **sexisme** dès le plus jeune âge.

#### Des femmes plus autonomes

Si tu demandes à tes grands-parents, ils te raconteront qu'à leur époque, les hommes et les femmes n'avaient pas le même statut dans la famille. L'homme travaillait pendant que la femme s'occupait de la maison et des enfants. En 1965, une loi indique que l'homme n'est plus le « chef de famille », que la femme peut travailler et ouvrir un compte en banque à son nom, sans l'autorisation de son mari. Autre évolution, au sein de la famille :

depuis 2001, le nom de famille des enfants peut être celui du père ou de la mère !

**Ce qu'il reste à faire** : si les hommes participent à la vie quotidienne de la maison, ce sont toujours les femmes qui en font le plus. Selon l'Observatoire des inégalités, les femmes passent 4 heures par jour aux tâches ménagères contre 2 h 30 pour les hommes.

#### **Des femmes qui travaillent**

Autrefois, peu de femmes accédaient à des postes importants. Surtout, il existait de grandes différences de salaire. Aujourd'hui, les femmes peuvent occuper les mêmes postes que les hommes. Depuis 2006, une loi impose aux entreprises l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

**Ce qu'il reste à faire** : en 2010, seulement 17 % des entreprises étaient dirigées par des femmes. De plus, peu d'entreprises respectent la loi de 2006. Les hommes gagnent en moyenne 37 % de plus que les femmes.

#### **Des femmes en politique**

La France a adopté une **loi sur la parité**. Selon cette loi, il devrait y avoir autant d'hommes que de femmes à des postes de maires ou de député(e)s par exemple. En 2007, une femme, **Ségolène Royal**, est arrivée au second tour des présidentielles. Du jamais-vu !

**Ce qu'il reste à faire** : les femmes sont encore minoritaires dans les assemblées politiques. Sur 10 maires en France, 9 sont des hommes. Mais sache que ce chiffre a évolué entre 1977 et aujourd'hui.

#### **Des femmes plus libres**

Deux lois ont marqué la vie personnelle des femmes. En 1967, une loi autorise la **contraception**. Depuis, les femmes peuvent décider d'avoir des enfants, quand elles le souhaitent. En 1975, la loi Veil (du nom de la députée **Simone Veil**) révolutionne la vie des Françaises : elles ont désormais le droit d'avorter, c'est-à-dire de mettre fin à une grossesse non désirée.

**Ce qu'il reste à faire** : tous les moyens de contraception ne sont pas remboursés, et tous les établissements médicaux ne pratiquent pas l'avortement, ce qui crée des inégalités entre certaines femmes.

#### **Le quiz du jour :**

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)